



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mars 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la parution de mon rapport du 5 janvier ([S/2018/16](#)). Il expose les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport en date du 15 février sur l'application de l'accord politique ([S/2018/128](#)) ; présente les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la MONUSCO, ainsi que son action globale de protection des civils ; contient des informations concernant l'efficacité des agents en tenue de la Mission.



II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation politique demeure tendue en République démocratique du Congo, où les parties congolaises concernées ne parviennent toujours pas à s'entendre sur la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, notamment en ce qui concerne la tenue d'élections et l'adoption de mesures de confiance. Bien que le Gouvernement et l'Alliance pour la majorité présidentielle, actuellement au pouvoir, aient pris des mesures encourageantes en vue de préparer les élections présidentielle et législatives prévues le 23 décembre 2018, ils ne se sont pas véritablement employés à mettre en place des mesures de confiance, notamment à ouvrir l'espace politique. Si elle a continué d'appeler de ses vœux la mise en œuvre rapide de mesures de confiance destinées à créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, l'opposition reste divisée sur la question de savoir si le Président Joseph Kabila devrait rester en fonction durant la période de transition. Au sein des mouvements d'opposition également, les divisions ont perduré. Le 30 janvier, le parti Avenir du Congo a annoncé son retrait du Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement (le Rassemblement), sous-groupe également connu sous le nom de Groupe des sept, en invoquant l'incapacité de cette coalition à s'unir derrière un seul candidat à la présidence. L'Union pour la démocratie et le progrès social, qui est l'un des sous-groupes du Rassemblement, demeure en proie à des dissensions internes opposant la fraction majoritaire de ce parti, dirigée à titre provisoire par Felix Tshisekedi, et son aile dissidente placée sous l'autorité morale du Premier Ministre Bruno Tshibala. Contraints de composer avec leurs divisions internes et ayant peine à rallier le soutien de la population, les chefs de file de l'opposition intensifient leurs efforts pour mobiliser leurs partisans en se joignant aux appels du Comité laïc de coordination (CLC) en faveur de manifestations nationales afin d'exiger la mise en œuvre intégrale et rapide de l'accord politique. Le Gouvernement a accusé le CLC et l'Église catholique de fomenter une « insurrection » visant à perturber le processus électoral, et les forces nationales de sécurité ont continué de réprimer les manifestations.

3. Le 22 février, le Ministre de la justice, Alexis Thambwe Mwamba, a signé deux décrets accordant la libération conditionnelle à Huit Mulongo, ancien chef d'état-major du dirigeant de l'opposition Moïse Katumbi, et l'amnistie à 33 personnes condamnées à la prison pour insurrection, guerre et délits politiques. Le Président du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, Joseph Olenghankoy, a indiqué dans les médias que la décision avait été prise en conformité avec les mesures de confiance envisagées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Certains représentants de la société civile ont exprimé des réserves, faisant valoir que cette libération n'était pas directement liée aux mesures de confiance.

4. Le 25 février, le CLC a, avec l'appui des groupes d'opposition, lancé un appel en faveur de manifestations nationales, afin d'exiger la mise en œuvre rapide de l'accord du 31 décembre 2016. La Police nationale congolaise a violemment dispersé les manifestants, par suite de quoi au moins 2 personnes ont été tuées à Kinshasa et Mbandaka (Province de l'Équateur) et 47, blessées, et 102 manifestants ont été arrêtés. Le 26 février, le tribunal militaire de la garnison de Mbandaka a jugé, dans le cadre d'une procédure de flagrant délit, un policier accusé du meurtre d'un manifestant à Mbandaka et l'a condamné à la prison à vie. Un policier accusé d'avoir utilisé une arme non létale de manière disproportionnée, ce qui avait entraîné la mort d'un manifestant à Kinshasa, a également été arrêté.

5. Tandis que les tensions politiques s'accroissaient et que les acteurs internationaux réagissaient à la situation, le Gouvernement a durci le ton et raidi sa position vis-à-vis de certains segments de la communauté internationale. À l'occasion d'une conférence de presse le 26 janvier, M. Kabila a souligné que les opérations électorales relevaient de la compétence nationale et que leur surveillance incombait à la Commission électorale nationale indépendante. Il a par ailleurs réaffirmé que le Gouvernement était prêt à financer l'organisation des élections et mis en garde contre les ingérences extérieures risquant de porter atteinte à la souveraineté de la République démocratique du Congo. En réaction à la décision du Gouvernement de la Belgique de réaffecter aux partenaires humanitaires et de développement son aide à la République démocratique du Congo, dans l'attente d'une amélioration du processus électoral et de l'ouverture de l'espace politique, les autorités congolaises ont fait savoir le 31 janvier que la maison Schengen, sise à Kinshasa, avait été mise en demeure de cesser ses activités consulaires jusqu'à nouvel ordre. Qui plus est, le 5 février, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, outre qu'il a décidé de ramener de sept à quatre le nombre de vols hebdomadaires de la compagnie Brussels Airlines à destination de Kinshasa, a annoncé qu'il fermait son consulat à Anvers et demandé au Gouvernement belge de faire de même pour l'un de ses consulats en République démocratique du Congo, par exemple celui de Lubumbashi.

6. Au cours de la période considérée, des individus soupçonnés d'avoir tenté de renverser le Gouvernement ont été appréhendés. Le 29 janvier, les autorités tanzaniennes ont arrêté John Tshibangu, colonel déserteur des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), tandis qu'il transitait par l'aéroport de Dar es-Salaam. Il s'était illustré fin janvier dans des vidéos de propagande tournées, selon ses dires, dans la zone frontalière située entre la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et l'Ouganda. M. Tshibangu y adressait un ultimatum à M. Kabila, qu'il sommait de quitter le pouvoir dans les 45 jours. Il a été transféré le 5 février à Kinshasa, où il attend d'être jugé pour rébellion. Le même jour, M. Alexis Thambwe a annoncé que les forces nationales de sécurité avaient arrêté le rebelle congolais Freddy Libeba et son associé Alexandre Mitshiabu à proximité de la frontière avec la République centrafricaine. On soupçonne M. Libeba d'être un associé du colonel déserteur Tshibangu.

7. Bien que la situation politique demeure précaire et que des problèmes majeurs subsistent, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du calendrier électoral. Le 31 janvier, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que l'inscription sur les listes électorales était achevée dans la province du Kasaï. Dans l'ensemble du pays, plus de 46 millions d'électeurs, dont 47 % de femmes, sont inscrits. Cette étape marque la fin de la mise à jour des listes électorales dans les 26 provinces de la République démocratique du Congo et constitue une avancée notable dans le processus électoral. Le 24 janvier, la MONUSCO a organisé une séance de dialogue avec les pays donateurs, au cours de laquelle la Commission a expliqué le fonctionnement des machines à voter qu'il est prévu d'utiliser au prochain scrutin. La Commission a commandé plusieurs centaines de ces machines, qui devraient être livrées entre fin février et mars, afin de sensibiliser la population à leur utilisation. Toutefois, le recours aux machines à voter reste controversé parmi les acteurs politiques congolais du fait de la tension politique qui règne dans le pays et des problèmes techniques que risque de poser l'utilisation à grande échelle de ces machines. Au cours de la période considérée, la Mission a mis la dernière main à sa note de cadrage et à son plan opérationnel concernant l'assistance électorale. Elle a également aidé la CENI à prendre en compte, dans sa stratégie opérationnelle, l'introduction des machines à voter, lui a prêté main forte dans ses activités de communication, de sensibilisation et de formation et l'a aidée à livrer en temps voulu du matériel électoral dans plus de 23 000 centres de formation ou lieux de vote et

dans plus de 90 000 bureaux de vote. J'ai rendu un compte plus détaillé du processus électoral et de l'appui que la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement apportent à la Commission dans le document [S/2018/128](#).

8. À la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenue les 27 et 28 janvier à Addis-Abeba, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a déclaré que les tensions et la violence dont la République démocratique du Congo a récemment été le théâtre rappelaient l'importance de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 en vue de la tenue d'élections le 23 décembre 2018. Le 1^{er} février, la Secrétaire exécutive de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), M^{me} Stergomena Lawrence Tax, s'est rendue en République démocratique du Congo où elle a tenu des réunions avec des hauts responsables du Gouvernement et des parties prenantes du processus électoral, parmi lesquelles la MONUSCO. Elle a exhorté les acteurs politiques congolais et la population à jouer leur rôle pour garantir des opérations électorales pacifiques et crédibles, notant que les violences électorales mettaient en péril la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région alentour.

9. La MONUSCO a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les 24 et 25 janvier 2018, la Mission a animé le Forum national des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a rassemblé 70 participants autour du thème de la promotion de la paix. Ces derniers ont demandé au Gouvernement de multiplier les espaces de dialogue et d'associer les jeunes à la prise de décisions concernant les élections.

10. Le 14 février, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, le président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Président angolais João Lourenço et M. Kabila se sont entretenus à Kinshasa de questions d'intérêt commun, de la situation dans la région des Grands Lacs et des processus politique et électoral en République démocratique du Congo. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, ils ont notamment appelé de leurs vœux l'application sans faille des déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013 et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ; exhorté les parties prenantes congolaises à faire preuve de retenue et condamnaient toute tentative d'accession au pouvoir par des voies non constitutionnelles ; et fait savoir que le Gouvernement angolais et celui de la République du Congo étaient disposés à aider les autorités de la République démocratique du Congo à surmonter les défis de taille qui entouraient le processus électoral. Le Président du Gabon et Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Ali Bongo Ondimba, et le Président du Zimbabwe, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, ont rencontré M. Kabila le 22 et les 27 et 28 février, respectivement, pour discuter de la situation dans la région et en République démocratique du Congo et de questions d'intérêt commun.

11. En matière politique, on peut également noter la nomination par le M. Kabila, le 20 février, de Henri Mova Sakanyi, secrétaire général de la formation politique au pouvoir, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), aux fonctions de Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, qu'exerçait jusqu'alors Emmanuel Ramazani Shadary. Le 26 février, M. Ramazani Shadary a été nommé aux fonctions de Secrétaire permanent du PPRD.

B. Évolution de la situation économique

12. La tendance économique baissière s'est poursuivie en même temps que l'inflation s'est accélérée, et le franc congolais s'est déprécié de plus de 30 % au cours des 12 derniers mois. Le 9 janvier, le Ministère des finances de la République démocratique du Congo a annoncé que les recettes issues du secteur minier avaient atteint 489,2 millions de dollars entre janvier et septembre 2017, soit une hausse de plus de 9 % par rapport à la même période en 2016.

13. Le 27 janvier, le Parlement a adopté une version révisée du Code minier de 2002, l'objectif étant d'accroître sensiblement le montant des recettes provenant du secteur minier. Les grandes sociétés minières internationales présentes en République démocratique du Congo ont critiqué cette mesure, arguant que l'augmentation du coût des activités minières risquait de freiner l'investissement. Le nouveau Code minier doit être promulgué par M. Kabila.

C. Situation en matière de sécurité

14. La situation en matière de sécurité a continué de se détériorer dans de nombreuses régions du pays. Les FARDC ont lancé des opérations de grande envergure contre des groupes armés congolais et étrangers dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. En dépit de ces interventions, l'activité des groupes armés n'a pas faibli et les tensions intercommunautaires ont continué d'alimenter les violences dans les provinces du Kivu. Dans la région du Kasai, les milices Kamuina Nsapu ont intensifié leur action déstabilisatrice après que les FARDC se sont redéployées dans l'est du pays pour y mener des opérations militaires. De surcroît, l'instabilité qui règne en République centrafricaine et au Soudan du Sud continue de rejaillir sur la région frontalière du nord de la République démocratique du Congo et provoque des mouvements de réfugiés vers le pays.

15. Globalement, la situation dans la région du Grand Nord du Nord-Kivu est demeurée instable sur le plan de la sécurité. Après avoir reçu en renfort des troupes et du matériel en provenance du Haut-Lomami et des provinces du Kasai, les FARDC ont lancé, dans le cadre de l'opération Sukola I, une vaste offensive contre les Forces démocratiques alliées (ADF). Les 8 et 10 janvier, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont attaqué des positions des FARDC le long de l'axe Mbau-Kamango. Les FARDC ont répliqué le 13 janvier par des tirs d'artillerie dans la région d'Oicha, prenant ainsi le contrôle de deux camps importants des ADF. En réaction à ces opérations, des éléments présumés appartenir aux ADF ont lancé le 19 janvier des attaques contre des positions des FARDC, qui ont fait 12 morts parmi les soldats des FARDC et quatre dans les rangs des ADF. Le 21 janvier, les ADF ont lancé de nouvelles attaques contre un camp des FARDC établi à proximité de Mayi Moya. Le 24 janvier, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont attaqué les FARDC à Mapobu, à 10 kilomètres à l'est d'Oicha, faisant cinq morts et 36 blessés parmi les soldats des FARDC. La MONUSCO a fourni son appui pour l'évacuation des blessés. Le 13 février, le capitaine Mak Hazukay Mongba, porte-parole des FARDC dans le cadre de l'opération Sukola I, a annoncé que les FARDC avaient libéré plusieurs personnes qui avaient été prises en otage par les ADF et pris le contrôle d'un camp important de ce groupe armé à Mwalika, à environ 80 kilomètres de Beni. Dans le territoire de Lubero, des groupes Maï-Maï ont poursuivi leurs attaques sur les positions des FARDC et continué d'élargir la coalition ethnique Nande-Maï-Maï. Fin janvier, les affrontements à caractère ethnique entre groupes Maï-Maï se sont intensifiés, mettant aux prises, dans l'ouest du Lubero, des groupes Nande-Maï-Maï comme les Maï-Maï Mazembe, l'Union des patriotes pour la libération du Congo et les Maï-Maï Kilalo avec les forces Nduma défense du

Congo – Rénové de l’ethnie nyanga. Ces affrontements ont entraîné des déplacements de civils.

16. Ailleurs dans le Nord-Kivu, une faction Hutu-Maï-Maï-Nyatara dirigée par John Love (Maï-Maï) a attaqué le village de Yobora situé à 50 kilomètres au nord de Nyanzalé, dans le territoire de Rutshuru, et incendié 140 huttes de la communauté Nande, forçant la population à fuir vers Kanyobagonga. Dans le territoire de Masisi, les tensions au sein des groupes ethniques Hunde-Maï-Maï, parmi lesquels l’Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, ont conduit à l’émergence de plusieurs groupes dissidents et accentué la menace qui pèse sur la population civile.

17. Le 12 février, des combats ont eu lieu entre les FARDC et la Force de défense rwandaise dans la zone frontalière proche du parc national des Virunga, dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont mutuellement accusés de violation de souveraineté territoriale, chacun affirmant que les affrontements avaient eu lieu de son côté de la frontière. Les autorités congolaises et rwandaises ont demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi d’enquêter sur les circonstances de ces combats. La MONUSCO a prêté son appui à cette investigation. Le 17 février, la Force de défense rwandaise a annoncé avoir remis aux FARDC les dépouilles de trois soldats congolais tués lors de ces affrontements.

18. Dans le Sud-Kivu, les Maï-Maï Yakutumba et des groupes alliés ont perpétré des attaques de grande envergure contre les FARDC, notamment le 5 janvier lorsque des éléments Maï-Maï ont mené un assaut sur une position des FARDC non loin d’Uvira, tuant quatre soldats des FARDC et cinq agents de la Police nationale congolaise. Le 18 janvier, des membres présumés des Maï-Maï Yakutumba ont attaqué un convoi des FARDC transportant le général Philemon Yav, récemment nommé commandant de l’opération Sukola II dans le Sud-Kivu, tuant quatre soldats. Les FARDC ont lancé des opérations contre les Maï-Maï Yakutumba le 21 janvier et pris le contrôle de Kazimia, bastion du groupe armé, le 25 janvier. Le même jour, un groupe rassemblant de nombreux éléments Maï-Maï a attaqué une position des FARDC à Mahembe, à 25 kilomètres à l’ouest de Lulimba, et contraint les FARDC à battre en retraite. Le 27 janvier, des éléments Maï-Maï présumés ont affronté les FARDC à Kahoho, à 50 kilomètres au sud-ouest de Lulimba, et auraient incendié des habitations avant de se replier. Le même jour, près de 70 éléments présumés Maï-Maï ont tendu une embuscade à un convoi de la MONUSCO à Kalonda II, à 25 kilomètres au sud de Lulimba, tuant un Casque bleu pakistanais et en blessant un autre. La violence qui secoue cette région de la province du Sud-Kivu a entraîné le déplacement de plusieurs milliers de civils, dont plus de 8 000 ont fui au Burundi et 1 200 en République-Unie de Tanzanie. Les opérations militaires des FARDC ont contraint plusieurs éléments des Maï-Maï Yakutumba à fuir vers le Burundi. Le 3 février, on apprenait dans les médias que le Gouvernement burundais avait extradé 34 éléments des Maï-Maï Yakutumba vers la République démocratique du Congo. Le 8 février, le général Yav a annoncé que les opérations des FARDC avaient coûté la vie à 83 éléments des Maï-Maï Yakutumba ainsi qu’à six soldats des FARDC, et permis de capturer 120 éléments Maï-Maï. Il a ajouté que la quasi-totalité des localités contrôlées par le groupe armé avaient été reprises par les FARDC, y compris la péninsule d’Uwari et la zone bordant le lac Tanganyika entre Kalemie et Uvira.

19. Ailleurs dans le Sud-Kivu, des factions Maï-Maï-Raiya-Mutomboki ont semblé étendre leur présence dans le territoire de Shabunda, où ils ont attaqué des sites miniers et pillé des villages. Du 17 au 19 janvier, dans la région d’Uvira, des affrontements ont éclaté à plusieurs reprises entre les FARDC d’un côté, et les Forces nationales de libération du Burundi et les groupes Maï-Maï congolais y associés de l’autre. Le 23 janvier, un propriétaire terrien banyamulenge a été abattu près de

Mutarule par des inconnus, ce qui a exacerbé les tensions intercommunautaires. Dans le même temps, l'insécurité augmentait le long de l'axe routier Kamanyola-Uvira sur fond de tensions liées à la présence, à Kamanyola, de 2 499 membres burundais de la secte religieuse de Zebiya.

20. Dans la province du Tanganyika, la situation en matière de sécurité a continué de se dégrader en raison de l'extension de la présence des Maï-Maï Yakutumba et de leurs alliés dans le nord de la province, et des conséquences des opérations que les FARDC mènent dans le Sud-Kivu. Le 2 janvier, des éléments du groupe Maï-Maï « Hapa na pale », allié aux Maï-Maï Yakutumba, ont attaqué une position des FARDC non loin de Lumumba, à 20 kilomètres au sud de Bendera, tuant trois soldats des FARDC. Par la suite, entre le 5 et le 14 janvier, des combats ont opposé à plusieurs reprises les FARDC et ce groupe armé dans la zone située au nord de Kongolo, causant la mort d'un nombre indéterminé de soldats, de rebelles et de civils. Les 2 et 5 janvier, la MONUSCO a appuyé les FARDC en leur fournissant des services d'évacuation sanitaire. Ailleurs, dans les territoires de Nyunzu et de Kalemie, les tensions entre les communautés luba et twa ont persisté, dans la mesure où les milices sont restées actives de part et d'autre.

21. Les effets des tensions dans la province du Tanganyika ont continué de se faire sentir dans celle du Haut-Katanga, notamment à Pweto où la situation est restée préoccupante du fait des combats entre les FARDC et le groupe de miliciens « Éléments ». Par ailleurs, on a signalé, le 14 janvier à Kabulembe (à 45 kilomètres au sud-est de Pweto), des affrontements entre des milices twa et le groupe « Éléments », qui ont aggravé la situation humanitaire dans le groupement Katama, situé à 40 kilomètres au nord-est de Pweto, en provoquant notamment des déplacements de population. Fin janvier, les autorités zambiennes ont fait savoir que 14 283 Congolais s'étaient réfugiés en Zambie.

22. Dans la province de l'Ituri, malgré un léger recul du nombre d'atteintes aux droits de l'homme commises par la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), cette milice demeure la première cause d'insécurité. En janvier, des éléments des FRPI ont, d'après certaines informations, pillé des villages, commis viols et enlèvements et infligé des actes de torture ainsi que des mauvais traitements à des civils. Dans le territoire de Djugu, les tensions ont persisté entre les communautés hema et lendu après une éruption de violence intercommunautaire survenue en décembre 2017. Entre le 12 et le 30 janvier, des jeunes lendu armés de machettes ont tué quatre femmes et un homme et blessé deux femmes et quatre hommes de la communauté hema. Des centaines d'habitations ont été incendiées dans ce climat de violence intercommunautaire. Le 3 février, des affrontements ont opposé des membres des deux communautés dans les villages de Blukwa et de Drodro, faisant au moins 25 morts. Le 20 février, dans le territoire de Djugu, des jeunes lendu auraient tué quatre civils hema (2 hommes et 2 filles) et un soldat des FARDC et détruit quelque 300 maisons dans le secteur de Tche (16 km au sud de Blukwa). Ces violences ont entraîné d'importants déplacements de population dans la province et vers l'Ouganda voisin. Depuis début février, au moins 32 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, vers Bunia. Plus de 20 000 d'entre elles ont trouvé refuge dans l'Hôpital général de Bunia, et 12 000 ont été hébergées dans des familles d'accueil. On estime en outre à 39 718 le nombre de Congolais qui ont fui en Ouganda depuis le 1^{er} janvier. Le 12 février, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, M. Ramazani Shadary, s'est rendu à Bunia pour évaluer la situation et réfléchir avec les autorités locales et provinciales aux moyens d'enrayer l'escalade de la violence entre les communautés hema et lendu. Des éléments des FARDC et de la Police nationale congolaise ont également été déployés dans les régions touchées pour reprendre le contrôle de la situation. Dans le territoire d'Aru, la situation est demeurée instable le long de la frontière avec le Soudan du Sud. Le 10 janvier, un échange de

tirs de près d'une heure a eu lieu à Ndrimu entre les FARDC et des éléments armés présumés membres de l'Armée de libération du peuple congolais uni, groupe armé résiduel lié à la communauté kakwa. L'Armée de libération du peuple congolais uni est désormais peu ou prou inactive et son effectif est estimé à moins de 50 éléments. Le 22 janvier, 10 anciens miliciens du Front des nationalistes et intégrationnistes ont été arrêtés par les forces nationales de sécurité dans le territoire d'Aru car on les soupçonnait d'avoir participé à une campagne visant à recruter des jeunes pour les envoyer combattre au Soudan du Sud. Groupe armé composé en majorité d'éléments lendu, le Front des nationalistes et intégrationnistes a été démobilisé après avoir joué un rôle très actif dans le conflit hema-lendu des années 2000.

23. Dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé, la situation en matière de sécurité était relativement calme, même si les zones frontalières ont continué de subir les conséquences des conflits au Soudan du Sud et en République centrafricaine. En janvier, dans la région située au nord de Duru (province du Haut-Uélé), les FARDC ont arrêté des éléments armés en provenance du Soudan du Sud, dont un membre du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) en possession de 1 300 munitions. Début janvier, les FARDC ont appréhendé Romaric Madango, chef de file anti-balaka, à Buta (province du Bas-Uélé), ainsi que deux de ses associés qui avaient traversé la frontière pour rejoindre la province depuis la République centrafricaine. Ils ont par la suite été transférés à Kinshasa, puis extradés le 22 février en République centrafricaine. Par ailleurs, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il arrive dans le pays un nombre croissant de réfugiés centrafricains, qui s'installent dans les communautés d'accueil situées dans des zones très reculées du territoire de Bondo (Bas-Uélé). On a également observé, pendant la deuxième moitié du mois de janvier, une recrudescence des activités d'éléments présumés appartenir à l'Armée de résistance du Seigneur, parmi lesquelles l'enlèvement de cinq réfugiés centrafricains et de nombreuses attaques dirigées contre des civils dans les territoires d'Ango, de Bangadi, de Bondo, de Dungu et de Faradje.

24. Dans la région du Kasai, la situation demeure précaire sur le plan de la sécurité, des informations faisant état d'une augmentation des activités déstabilisatrices des Kamuina Nsapu et d'autres milices. Dans le Kasai-Central, des éléments Kamuina Nsapu ont attaqué l'aéroport de Kananga les 2 et 17 janvier, tuant au moins six soldats des FARDC. Les opérations lancées par les FARDC après ces attaques ont entraîné des déplacements massifs de population dans des villages situés jusqu'à 40 kilomètres à l'est de Kananga. Dans la province du Kasai, des affrontements ayant mis aux prises, le 17 janvier, la milice Kamuina Nsapu et les FARDC à Kambamba, à environ 65 kilomètres au nord de Tshikapa, ont coûté la vie à au moins quatre miliciens Kamuina Nsapu. Le long de la frontière qui sépare les territoires de Mweka et de Demba, situés respectivement dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central, les tensions ont perduré entre les communautés baluba et bateke. Les 29 et 30 janvier, un chef local bateke allié aux Kamuina Nsapu a lancé des attaques dans le village de Kakenge contre des membres des communautés de Baluba rivales et des agents de l'État, faisant au moins 20 morts et déplaçant plus de 350 familles. Les victimes appartenaient pour la plupart aux communautés bateke, balulua et baluba. Tout au long du mois de janvier, des combats ont opposé la milice Bana Mura de l'ethnie chokwe et des populations lubaphones ainsi que des mineurs de diamant dans le territoire de Kamonia de la province du Kasai, le long de la frontière angolaise.

D. Situation humanitaire

25. La République démocratique du Congo doit faire face à l'une des crises humanitaires les plus graves au monde : 13,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection – soit deux fois plus qu'en 2017 – et 2,2 millions de personnes ont été récemment déplacées à l'intérieur du pays, portant le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du territoire à 4,5 millions, un nombre record en Afrique. En outre, 670 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins, parmi lesquelles 39 718 ont fui vers l'Ouganda en 2018 en raison de la multiplication des violences dans la province de l'Ituri. Par ailleurs, environ 7,7 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire dans tout le pays, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2017. On dénombre aujourd'hui plus de 2 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë et nécessitant une aide de toute urgence. La République démocratique du Congo subit également une crise de choléra de grande ampleur à cause d'un accès limité à l'eau salubre et à l'assainissement : 3 000 cas suspects ont été relevés, dont certains dans la capitale, Kinshasa. Certains obstacles entravent encore l'accès humanitaire dans plusieurs zones, malgré l'action de sensibilisation menée auprès du Gouvernement.

26. Les intervenants humanitaires continuent d'intensifier leur action, malgré un financement extrêmement faible. Le montant demandé dans le Plan d'aide humanitaire de 2017 était de 812,6 millions de dollars, mais celui-ci n'a été financé qu'à 57 %. Or, les besoins financiers ont doublé par rapport à 2017, 1,68 million de dollars étant désormais nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents de plus de 10 millions de personnes.

E. Situation des droits de l'homme

27. La MONUSCO a recensé 744 violations des droits de l'homme en janvier 2018, ce qui représente une hausse significative par rapport au nombre mensuel moyen de violations en 2017 (541). Environ 78 % de ces violations ont eu lieu dans des provinces touchées par le conflit, notamment dans celles de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La majorité des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits (60 %) ont continué d'être commises par des agents de l'État, le reste étant le fait de groupes armés. Le nombre de signalements d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées par des groupes armés et des milices a augmenté de 27 %, ce qui vient confirmer l'étendue et l'intensification de leurs activités, qui sont venues exacerber les violences interethniques et intercommunautaires dans les provinces de l'Ituri (entre les ethnies Hema et Lendu), du Nord-Kivu (Hutu et Nande), du Kasai (Lulua et Chokwe) et du Tanganyika (Twa et Louba). Rien qu'en janvier, 126 personnes, dont au moins 18 femmes, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires.

28. Les restrictions croissantes imposées à l'espace politique continuent d'empêcher l'instauration d'un environnement propice à des élections crédibles, pacifiques et transparentes. Cette tendance est illustrée par les 103 violations liées à des restrictions de libertés fondamentales et de droits politiques recensées par la MONUSCO au mois de janvier, soit plus du double du nombre enregistré en janvier 2017 (47). Ces violations, généralement commises par des agents de l'État, visaient majoritairement des journalistes, des activistes de la société civile et des opposants politiques, qui ont été les cibles de harcèlement, de menaces et d'intimidations. Comme indiqué dans mon rapport du 15 février sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2018/128), les manifestations qui ont eu lieu dans tout le pays le 21 janvier à l'appel du Comité laïc de coordination ont été violemment réprimées par les forces nationales de sécurité : au moins 7 personnes ont été tuées, dont 2 femmes, tandis que 47 ont été blessées et 121 arrêtées, dont certaines font

l'objet de poursuites. En outre, des membres du personnel de la MONUSCO ont été agressés physiquement et verbalement par les forces nationales de sécurité alors qu'ils surveillaient la situation.

29. Le 1^{er} février, la Ministre des droits humains, Marie-Ange Mushobekwa, a créé une commission d'enquête conjointe composée de représentants des ministères des droits humains, de la justice et de l'intérieur et de la sécurité, de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile. Chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme commises le 31 décembre 2017 et le 21 janvier 2018 et de s'assurer que les auteurs présumés soient traduits en justice, la Commission a mené ses enquêtes et procédé à des auditions du 9 au 21 février. La MONUSCO, par l'intermédiaire du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, lui a apporté un appui technique, notamment dans le cadre de son enquête sur les violations des droits de l'homme et de son travail de protection des victimes, des témoins et des sources.

Violence sexuelle

30. En janvier, au moins 44 femmes et 16 filles ont subi des violences sexuelles liées aux conflits. Si différents groupes Maï-Maï sont restés les principaux auteurs des violences sexuelles faites aux femmes, les miliciens Kamuina Nsapu et des éléments de la Force de résistance patriotique de l'Ituri ont plus largement ciblé, dans leurs activités déstabilisatrices, les filles mineures. Au mois de janvier, 11 victimes ont subi des violences sexuelles de la part d'agents de l'État – 7 femmes et 1 fille agressées par des soldats des FARDC et 2 femmes et 1 fille victimes d'éléments de la police nationale.

Protection de l'enfance

31. La MONUSCO a établi, par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, que six violations graves avaient été commises, en janvier, à l'encontre d'au moins 189 enfants touchés par le conflit. Au moins 93 enfants s'étaient échappés ou avaient été séparés de groupes armés, dont 72 avaient quitté les groupes suivants : Kamuina Nsapu (33), Maï-Maï Mazembe (26) et Nyatura (13).

32. La MONUSCO a également confirmé que 14 enfants avaient été tués, y compris 2 filles, et 9 blessés, dont 5 filles, par les milices Bana Mura et Kamuina Nsapu. Les membres de la milice Bana Mura ont tué sept enfants, tandis que la milice Kamuina Nsapu en a tué cinq et blessé trois. Par ailleurs, la MONUSCO a recensé des attaques contre quatre écoles et trois hôpitaux, principalement perpétrées par la milice Kamuina Nsapu et les FARDC.

III. Déploiement de la MONUSCO et exécution de son mandat

A. Appui à la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016

33. La MONUSCO a continué d'insister auprès des autorités congolaises sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures de confiance prévues par l'accord politique du 31 décembre 2016 pour désamorcer les tensions politiques. Elle a fourni une liste tenue à jour des prisonniers politiques détenus par le gouvernement et engagé les autorités compétentes à les relâcher afin d'apaiser les tensions et d'installer la confiance entre les acteurs politiques. La MONUSCO a poursuivi ses missions de

bons offices afin de faire avancer le processus politique. Mon Représentant spécial adjoint, David Gressly, a rencontré M. Tshibala et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Léonard She Okitundu, les 20 et 23 janvier, afin de discuter de la situation politique et électorale et de faire progresser la mise en œuvre de mesures de confiance. Le 1^{er} février, M. Gressly s'est rendu dans la province du Lualaba, où il a rencontré à plusieurs reprises le gouverneur, qu'il a notamment encouragé à ouvrir l'espace politique et à défendre la liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement.

B. Approche globale de la protection des civils

Stratégies à l'échelle de la Mission

34. La MONUSCO approche la protection des civils de manière globale, regroupant l'analyse du conflit et de la situation politique, les activités de stabilisation, l'établissement de rapports sur les droits de l'homme, les moyens d'alerte rapide et les opérations militaires au sein d'une stratégie coordonnée à l'échelle de la mission. Conformément à cette approche, la MONUSCO met en œuvre une stratégie et un plan d'opérations conjoints afin de mieux coordonner son action pour faire face à la menace que pose la FRPI. Des discussions sont en cours avec les autorités congolaises pour créer un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer un plan d'action commun afin de lutter contre la menace que représente la FRPI. La MONUSCO est également en train de finaliser une stratégie coordonnée de lutte contre la violence dans les territoires du Grand Nord (Nord-Kivu).

35. La MONUSCO applique le concept de « protection par projection », qui requiert d'examiner les sites des bases de la Mission et de ses bataillons à déploiement rapide afin de permettre à la force d'assurer une protection en étant présente dans les zones où cela est nécessaire et en se projetant là où de nouvelles violences apparaissent. La Mission a fermé sept bases, principalement dans les provinces de l'Ituri et du Tanganyika, mais a conservé un dispositif mobile en déployant au moins 12 unités de combat dans les régions du Kasai, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Par ailleurs, elle a fait appel aux mécanismes de protection des communautés locales et les a renforcés, dans les zones concernées par la fermeture des bases avancées, afin de leur permettre d'atténuer les conflits et la violence.

36. Dans le même temps, la MONUSCO a continué d'appuyer les opérations de neutralisation des explosifs et munitions, par le truchement du Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix, afin de garantir que les zones soient sûres pour la population locale. Rien qu'en janvier, le Service a mené à bien 73 tâches de gestion des risques liés aux explosifs à la demande des FARDC.

37. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen stratégique de la MONUSCO, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires a revu ses méthodes et activités d'assistance en matière de protection des civils, en mettant l'accent sur l'appui aux enquêtes et poursuites relatives à des infractions graves par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites judiciaires. Cette réorganisation passe également par une plus grande attention accordée au soutien aux autorités congolaises dans la gestion des prisonniers représentant un risque élevé et dans la protection des groupes vulnérables au sein d'un certain nombre de prisons. En outre, une équipe spéciale conjointe pour la sécurité pénitentiaire a été établie par la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans sept provinces et un plan d'action est actuellement mis en place, en coopération étroite avec les autorités nationales et provinciales, afin de régler les problèmes de sécurité pénitentiaire de manière globale.

Interventions sur le terrain

38. Dans la province du Nord-Kivu, la MONUSCO a soutenu les efforts de médiation entrepris par des acteurs provinciaux et locaux visant à régler de manière pacifique les conflits, notamment entre les communautés Nande et Hutu dans les territoires de Lubero et de Rutshuru. Dans le cadre de son action visant à apaiser les tensions interethniques dans la région, la MONUSCO, en collaboration avec les autorités locales et provinciales, a facilité le retour, le 24 janvier, du chef traditionnel de la chefferie Bwito à Kikuku (à 15 km au nord de Nyanzalé), à la demande de la population locale.

39. Dans le territoire de Beni, face au lancement d'opérations militaires contre les ADF, la MONUSCO a renforcé son réseau d'alerte locale en entamant un dialogue avec 200 membres du réseau et avec les autorités locales sur les questions d'alerte rapide et d'intervention. L'unité conjointe d'analyse, de collecte de l'information et d'alerte rapide, au sein de laquelle des militaires, agents de police et civils travaillent ensemble, contribue également à renforcer l'appréciation de la situation. En outre, des missions conjointes regroupant les composantes compétentes de la MONUSCO ont été déployées à Kasindi, du 7 au 10 janvier, et à Oicha, le 5 février, afin de contribuer au renforcement des dispositifs locaux de protection face à l'intensification des activités des ADF. La MONUSCO a continué d'apporter son soutien à 65 membres de comités de protection locaux, parmi lesquels 15 femmes, au moyen de séances de formation et de mentorat dans les régions de Bulambo, Kirumba et Kanyobagonga.

40. Dans la province de l'Ituri, à la suite de la fermeture de quatre bases de la MONUSCO dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, celle-ci a entrepris des missions de communication auprès des communautés locales à Bogoro, Bukiringi, Gety et Mambasa, afin d'expliquer le concept de protection par projection et de discuter de la façon dont les comités locaux de sécurité pourraient prendre en charge les questions de protection des civils dont la MONUSCO s'occupe actuellement. La MONUSCO a organisé un dialogue structuré entre les communautés Hema et Lendu dans le territoire de Djugu du 13 au 15 février, afin de traiter des causes des tensions et de la violence intercommunautaires. Par ailleurs, elle a engagé les FARDC à envisager de déployer des troupes dans les zones telles que Djugu, où des tensions interethniques risquent d'éclater et de démanteler les points de contrôle illégaux. La MONUSCO a également discuté avec les personnes référentes des réseaux d'alerte locale dans les territoires d'Aru et d'Irumu au sujet du concept de protection par projection.

41. Dans le Sud-Kivu, face à l'intensification des menaces visant la population civile, la MONUSCO a dressé la carte des communautés à risque et mis en place les dispositifs d'alerte rapide et d'intervention requis. Plus précisément, elle a mené des patrouilles, déployé deux unités de combat et mené trois sessions de médiation intercommunautaire dans les territoires de Fizi et de Shabunda.

42. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a continué d'appuyer les efforts des autorités provinciales et des communautés visant à établir des espaces de dialogue au niveau local pour promouvoir la coexistence pacifique et pour prévenir et atténuer la violence entre les communautés Louba et Twa. En février, les autorités locales, la société civile et la MONUSCO ont créé deux comités locaux pour le dialogue interethnique dans les groupements de Luizi et de Mwanza.

43. Dans la province du Kasai, la MONUSCO a mené des patrouilles et déployé des unités de combat, ce qui a contribué à éviter une escalade des tensions locales, à établir une certaine confiance au sein de la population locale – composée en grande partie de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou de rapatriés – et à garantir le

lien avec les acteurs humanitaires. À Tshimbulu (territoire de Dibaya, dans la province du Kasai-Central), la MONUSCO a assuré des séances de formation sur les droits de l'homme à l'intention des officiers des FARDC et de la police nationale ainsi que des militants des droits de l'homme, ce qui a participé à établir des conditions propices à la protection des civils.

44. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, la MONUSCO a mené, du 23 au 24 janvier, des missions d'évaluation à Bangadi et Faradje afin d'évaluer les conditions de sécurité régnant le long de la frontière avec le Soudan du Sud, compte tenu de l'affluence continue de réfugiés venus de République centrafricaine et du Soudan du Sud en République démocratique du Congo. Du 1^{er} au 3 février, une mission d'évaluation conjointe a été déployée à Bitima (au nord de Duru) à la suite de l'envoi à Bangadi d'une mission de protection conjointe destinée à y évaluer les conditions de sécurité avant la fermeture de la base avancée de la Mission sur place.

Désarmement, démobilisation et réintégration/Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

45. Du 1^{er} au 12 février, la MONUSCO a enregistré la reddition de 182 combattants de groupes armés congolais. Quatre-vingt-six d'entre eux ont intégré le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III). La MONUSCO a également continué de fournir, au titre du Programme national, un appui logistique aux camps de réintégration du Gouvernement à Kamina et Kitona. En outre, 81 combattants étrangers se sont rendus, accompagnés de 154 personnes à charge, et ont tous été rapatriés au Rwanda par la MONUSCO dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation. En outre, la Mission a continué de venir en aide à 293 ex-combattants (dont 1 femme) des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et à 1 073 personnes à leur charge (8 hommes, 242 femmes, 419 garçons et 404 filles) hébergés dans les camps de Kanyobayonga et de Walungu ainsi que dans le camp tenu par le Gouvernement à Kisangani. La MONUSCO continue de rechercher des solutions individuelles pour les 355 membres du M/APLS dans l'opposition qui sont sous sa responsabilité dans le camp de Munigi (région de Goma).

46. Afin d'appuyer les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la MONUSCO continue d'élargir son programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Trente-sept projets sont actuellement mis en œuvre, la majorité ciblant les ex-combattants de retour dans leurs communautés d'origine et les jeunes marginalisés, et visent notamment à prévenir leur enrôlement dans des groupes armés et à promouvoir la paix et la collaboration pacifique dans les communautés concernées.

Stabilisation

47. La MONUSCO a continué d'appuyer la mise en œuvre de six interventions pour la stabilisation ciblées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui cible les causes profondes des conflits dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, grâce à un financement de 40 millions de dollars provenant du Fonds de cohérence pour la stabilisation. La MONUSCO a également appuyé les activités de sensibilisation menées dans ces provinces afin de renforcer l'engagement politique dans le processus de stabilisation grâce à la mise en place de pactes avec les autorités provinciales et d'un dialogue démocratique afin de s'attaquer aux principales causes du conflit et de renforcer le rôle des autorités provinciales et locales au niveau politique.

C. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

48. La MONUSCO a continué de d'accorder la priorité à l'appui au processus politique, en vue de la tenue d'élections, et à la protection des civils. Elle a aidé la Commission électorale nationale indépendante à mettre à jour le fichier électoral et a collaboré étroitement avec le Gouvernement afin d'ouvrir l'espace politique, notamment par le respect du droit de réunion pacifique et de la liberté de la presse.

49. La MONUSCO a apporté quelques changements à son dispositif en redéployant une unité de police constituée de Goma à Kinshasa, portant ainsi à trois le nombre total de ces unités à Kinshasa, ce qui renforce la capacité de la Mission de mener des patrouilles actives en faveur de la protection des civils et de protéger le personnel et les locaux des Nations Unies dans la ville.

50. La Mission a maintenu sa présence dans la région du Kasaï, qui a connu par endroits des flambées de violence au cours de la période considérée. Cette présence devrait se poursuivre jusqu'à la fin du processus électoral mais pourrait évoluer en fonction de la dynamique du conflit et de la situation humanitaire.

51. Après l'attaque tragique essuyée, le 7 décembre 2017, par une base opérationnelle de compagnie de la MONUSCO à Semuliki, dans le Nord-Kivu, puis la présentation par le général Dos Santos Cruz, le 19 décembre 2017, de son rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, la Mission a pris un certain nombre de mesures visant à renforcer la sécurité de ses bases et la protection des soldats de la paix. La MONUSCO effectue actuellement un examen de sa présence et du déploiement de la force afin de concilier les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des soldats de la paix, y compris un appui approprié aux services d'évacuation médicale, avec les ressources disponibles.

52. Sur le plan civil, la MONUSCO a continué d'alléger sa présence civile, notamment en fermant son bureau de liaison à Kampala (Ouganda), restructurant certaines fonctions essentielles, en particulier son appui politique et ses missions de bons offices, conformément aux recommandations issues de son examen stratégique.

D. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour protéger les civils

53. Deux équipes spéciales d'enquête ont visité la MONUSCO, au cours de la période considérée, pour examiner les circonstances de l'attaque perpétrée contre la base opérationnelle de compagnie à Semuliki, au Nord-Kivu, qui a coûté la vie à 15 soldats de la paix, et la réaction de la base opérationnelle de compagnie de Kamanyola aux affrontements qui ont eu lieu le 15 septembre entre les demandeurs d'asile burundais et les FARDC et qui ont fait 37 morts parmi les civils. Les deux enquêtes ont permis de recenser un certain nombre de problèmes de performance systémiques devant être traités par le Secrétariat, la MONUSCO et les pays fournisseurs de contingents.

54. La MONUSCO a mené un examen de la préparation aux urgences et de la sécurité de ses bases opérationnelles de compagnie pendant la période considérée et prend des mesures pour remédier aux faiblesses internes, puisqu'elles ont une incidence sur la performance.

E. Fautes graves, y compris exploitation et atteintes sexuelles

55. La politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles continue d'être appliquée à toutes les catégories de personnel de la MONUSCO. Toutes les allégations ont été évaluées et communiquées conformément aux règles existantes et applicables en matière de communication d'informations et d'enquête. En étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres partenaires, la MONUSCO a fourni un appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission continue également de renforcer et de mettre en œuvre activement des mesures de prévention, notamment la formation, l'évaluation des risques et des missions de contrôle, des patrouilles dissuasives régulières et la mise en œuvre d'une politique de non-fraternisation des agents en tenue. Elle s'est ouverte aux communautés exposées et a appuyé la mise en place de mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes et de programmes communautaires de sensibilisation. Trois projets, d'un montant total de 175 000 dollars, ont été approuvés par le fonds d'affectation spéciale créé pour venir en aide aux victimes et sont en cours d'exécution à Munigi et à Buvojo (zone de Goma), à Sake (Nord-Kivu) et à Kavumu (Sud-Kivu). À Kinshasa, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, l'Équipe déontologie et discipline de la MONUSCO a organisé des campagnes intensives de sensibilisation à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui ont donné lieu au signalement de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

56. Le groupe de travail sur l'exploitation et des atteintes sexuelles a continué de tenir ses réunions trimestrielles, parallèlement à la réunion spéciale des dirigeants de la MONUSCO visant à traiter les allégations de fautes et à examiner les capacités internes et les ressources de la Mission en ce qui concerne la prévention des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les versements ont été suspendus pour tous les membres des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soupçonnés d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En outre, la Mission prend des mesures pour rapatrier les agents en tenue impliqués dans ces actes, dès lors que leur présence dans la zone de la Mission n'est plus nécessaire aux fins de la réalisation des enquêtes.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

57. Au 1^{er} février, on dénombrait 32 épisodes, signalés, compromettant la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel en tenue, du matériel et des opérations ainsi que celle des organisations non gouvernementales internationales. Il s'agissait plus précisément de 19 actes criminels, de 3 cas de troubles civils, de 8 cas de menaces et de 2 faits liés au conflit armé. La MONUSCO a estimé que ses opérations visant à neutraliser les groupes armés n'avaient pas d'incidence sur son personnel ou ses installations.

V. Aspects financiers

58. L'Assemblée générale, dans sa résolution [71/301](#), a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un crédit de 1 141 800 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MONUSCO. Au 28 février, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Mission s'élevait à 151,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait à 2 403,4 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

VI. Observations

59. Résoudre la crise politique qui sévit en République démocratique du Congo demeure une gageure. Les retards accusés dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 continuent de saper la confiance des parties prenantes congolaises et d'alimenter les tensions autour de la transition politique et du processus électoral. La détérioration des conditions de sécurité qui s'est produite au cours des derniers mois, en particulier dans les provinces du Kivu, a provoqué de nouveaux déplacements de population. Il est urgent que le Gouvernement et les partenaires régionaux et internationaux fassent des efforts pour aider à inverser ces tendances qui risquent de compromettre la stabilité de la République démocratique du Congo et de toute la région.

60. Je demeure préoccupé par l'absence d'un engagement constructif de la part de certains dirigeants de l'opposition aux processus politique et électoral. Il est primordial que tous les acteurs politiques congolais saisissent l'occasion offerte par l'accord politique du 31 décembre 2016 et essaient de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour garantir un processus électoral crédible et le transfert démocratique du pouvoir.

61. Toutefois, je trouve encourageants les progrès accomplis par la Commission électorale nationale indépendante en vue de l'achèvement des inscriptions sur les listes électorales. Je salue les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en place le cadre juridique requis pour la tenue des élections le 23 décembre 2018. La MONUSCO a démontré son attachement à cet objectif en apportant un appui technique et logistique à la tenue des élections, y compris en assurant le transport du matériel électoral et du personnel de la Commission conformément au calendrier électoral. La mise en œuvre du calendrier électoral nécessitera une forte synergie entre la Commission, la MONUSCO et le Gouvernement, à tous les niveaux. Je demande la promulgation rapide de la loi électorale révisée et des autres textes législatifs pertinents pour que toutes les échéances soient respectées. À cet égard, j'exhorte le Gouvernement à continuer de fournir à la Commission, en temps voulu et de manière régulière, le financement requis pour mener à bien le processus électoral. Je demande également aux partenaires internationaux et à la Commission de conclure d'urgence les discussions sur la version révisée du panier de fonds du Projet d'appui au cycle électoral au Congo.

62. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit impérativement tout mettre en œuvre pour assurer le respect des libertés fondamentales et des droits politiques consacrés par la Constitution et les obligations internationales du pays. Je suis profondément préoccupé de voir que le Gouvernement n'a pas fait de progrès significatifs dans la mise en œuvre des mesures de confiance vitales qu'il s'était pourtant engagé à appliquer dans l'accord politique du 31 décembre 2016. En particulier, je suis préoccupé par la répression violente des manifestations pacifiques des 31 décembre 2017 et 21 janvier 2018, et exhorte le Gouvernement à veiller à ce que les forces nationales de sécurité fassent preuve de retenue et respectent la loi lorsqu'elles gèrent des manifestations publiques. J'engage le Gouvernement à enquêter rapidement sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des agents de la sécurité et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre l'impunité.

63. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, la MONUSCO exige l'engagement et la participation sans réserve du Gouvernement et des forces de sécurité. Le type de restrictions imposées aux observateurs nationaux des droits de l'homme de la MONUSCO et aux patrouilles de la police des Nations Unies par les forces de sécurité est inacceptable. Je demande aux autorités congolaises de garantir

à la MONUSCO la liberté de circulation, essentielle à la mise en œuvre de son mandat, qui est de protéger les civils ainsi que de suivre, de recueillir des informations sur la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte.

64. La situation humanitaire dans le pays demeure très préoccupante. Je m'inquiète des informations selon lesquelles des centaines de milliers de citoyens congolais dans l'est du pays auraient fui leurs foyers dans le contexte des opérations militaires menées par les FARDC contre les groupes armés de la région. Les ressources sont limitées et les déficits de financement doivent être immédiatement palliés pour permettre une réaction urgente face à l'augmentation des déplacements et à d'autres besoins humanitaires essentiels. J'appelle le Gouvernement à faire tout son possible pour garantir un environnement sûr pour la population et à permettre un accès sans entrave aux personnes dans le besoin.

65. Je suis scandalisé par la poursuite des attaques visant les soldats de la paix des Nations Unies. J'exhorte le Gouvernement à traduire en justice les responsables. Le sacrifice consenti par ces braves soldats ne sera pas vain et la MONUSCO continuera de collaborer avec les autorités congolaises afin de remédier aux graves problèmes de sécurité que connaît le pays.

66. Dans le cadre de la suite à donner aux enquêtes spéciales menées sur les faits survenus à Semuliki et à Kamayola, je vais tout faire pour que des mesures concrètes soient prises afin d'empêcher que de tels incidents ne se reproduisent et pour que la force de la MONUSCO soit structurée, équipée et formée de manière optimale.

67. La poursuite du déploiement de la MONUSCO, notamment de la Brigade d'intervention, demeure essentielle pour appuyer les processus politiques et électoraux, protéger les civils et aider le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à surmonter les graves problèmes de politique et de sécurité auxquels le pays est confronté à ce moment critique. Par conséquent, je recommande au Conseil de sécurité de proroger d'un an – jusqu'au 31 mars 2019 – le mandat de la MONUSCO, compte tenu des recommandations formulées dans mon rapport spécial sur l'examen stratégique de la MONUSCO (S/2017/826), en maintenant l'effectif maximum actuellement autorisé de militaires et de policiers. Bien qu'étant conscient des contraintes financières auxquelles font face les États Membres et la nécessité pour l'ONU d'optimiser l'utilisation des ressources mises à sa disposition, j'encourage ces États Membres à s'assurer que la MONUSCO dispose de ressources suffisantes et des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat durant cette période extrêmement délicate ; en ce qui me concerne, je continuerai de veiller à que l'Organisation fasse une utilisation optimale des ressources mises à sa disposition.

68. Je rends hommage à mon ancien Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Maman Sambo Sidikou, dont le mandat a pris fin en janvier, pour son dévouement et son esprit d'initiative. Je suis profondément reconnaissant envers le personnel de la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur mobilisation en faveur de la paix dans un contexte extrêmement difficile. Je tiens également à remercier l'Union africaine, les pays et organisations régionales et multilatérales donateurs, et les organisations non gouvernementales, pour leur appui constant au peuple de la République démocratique du Congo.

69. Enfin, je souhaite la bienvenue à ma nouvelle Représentante spéciale, Leila Zerrougui, et lui souhaite plein succès dans sa collaboration avec le Gouvernement et le peuple congolais, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux pour résoudre les difficultés auxquelles se heurte la République démocratique du Congo.

